



Les Maires réunis en séminaire lancent **CASA 2040**

Le 27 septembre dernier, Jean Leonetti, Président de la CASA, conviait les Maires du territoire au lancement officiel du projet CASA 2040. Objectif : adopter une feuille de route partagée sur la méthode et les enjeux.

Publié le 04 novembre 2021

« Un projet exemplaire et concret sur lequel chacun pourra donner son avis et répondre à une question essentielle : **quel cadre de vie souhaitons nous pour les 20 prochaines années?** ».

Dès l'ouverture du séminaire, Jean Leonetti fixait l'ambition de CASA 2040 dont la méthode et les premiers éléments de diagnostic étaient développés par les bureaux d'études qui accompagneront la démarche.

Parmi ceux-ci, la croissance démographique du territoire, par ses nombreux impacts sur la mobilité, l'habitat, et le foncier, devra être articulée avec la volonté de baisser la consommation de l'espace.

Les Maires, souvent accompagnés de leurs élus et Directeur Général de Services, ont pu ensuite prendre la parole à travers des contributions autour des grands enjeux de territoire.

Ils ont exprimé leur vigilance sur le contexte législatif et réglementaire national foisonnant, pouvant parfois aboutir à freiner l'action locale ou définir des objectifs contradictoires.

La question du développement économique, touristique, de l'agriculture et de la technopole Sophia Antipolis sont pour les Maires des enjeux structurants de CASA 2040.

Ces derniers devant être pensés en lien avec des modes de transports et de déplacements adaptés dans toute leur diversité (circulation routière, mobilités douces).



Cette approche transversale des problématiques d'aménagement devra contribuer à conforter et/ou développer les centralités en termes de commerces, d'équipements et d'offre d'habitat, en veillant à avoir un développement maîtrisé et de qualité. Une telle démarche sera rendue possible aussi, par le déploiement des réseaux sur l'ensemble du territoire (fibre et téléphonie).

En matière d'habitat, la question du développement du logement social, s'il répond à un besoin, demeure une problématique importante notamment pour les communes soumises à la loi SRU qui doivent répondre à la difficile équation de produire du logement tout en consommant moins d'espace et en intégrant toutes les contraintes existantes.

Le développement de ces deux problématiques sera également pensé en lien avec l'adaptation au changement climatique à travers la nécessaire rénovation énergétique des bâtis et par la volonté de baisser la consommation énergétique du territoire.

La biodiversité du territoire de la CASA est un atout important qui devra être préservé en travaillant notamment sur la gestion de l'occupation des sols en préservant les espaces naturels et leur fonctionnement.

Plus largement, la question de la gestion de la consommation d'espace du territoire de la CASA devra se faire en tenant compte des risques naturels, nombreux et importants, des espaces agricoles qui doivent être protégés. Elle devra aussi être pensée à l'aune des mutations induites par le changement climatique qui appellent de fait de nouvelles réponses pour assurer la résilience du territoire, notamment par le biais du développement des énergies renouvelables.